



Organisation
Mondiale
de la santé



République
Gabonaise



Programme des
Nations Unies pour
l'environnement

Première conférence interministérielle sur la santé et l'environnement en Afrique

La sécurité sanitaire passe par un environnement sain

VERSION PRELIMINAIRE DECLARATION DE LIBREVILLE SUR LA SANTE ET L'ENVIRONNEMENT EN AFRIQUE

Nous, Ministres africains en charge de la santé et de l'environnement, réunis les 28 et 29 août 2008 à Libreville, Gabon,

Réaffirmons notre engagement à mettre en œuvre:

- Déclaration de Stockholm de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement (1972);
- Déclaration d'Alma-Ata sur les soins de santé primaires (1978);
- Convention de Bamako sur les déchets dangereux (1991);
- Déclaration de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro (1992)
- Déclaration du Millénaire et les Objectifs du Millénaire pour le développement (2000);
- Plan de mise en œuvre de Johannesburg adopté par le Sommet mondial sur le développement durable (2002);
- Stratégie de l'Union africaine en matière de santé (2007);
- Déclaration d'Alger sur la désertification (2006);
- Déclaration d'Alger sur la recherche en santé en Afrique (2008);
- Déclaration de Ouagadougou sur les soins de santé primaires et les systèmes de santé (2008);
- Déclaration d'Ethekwini sur l'hygiène et l'assainissement (2008);
- Déclaration de Bali sur la gestion des déchets pour la santé humaine et les modes de subsistance (2008);

Ayant conscience que

- Plus de 23 pour cent des décès en Afrique, soit plus de 2,4 millions de décès par an, est imputable à des facteurs de risque liés à la détérioration de l'environnement avec des effets particuliers sur les couches les plus pauvres et les plus vulnérables (enfants, femmes, populations autochtones, personnes âgées, etc.)
- 60 pour cent des écosystèmes vitaux de la planète se sont déjà détériorés ou sont soumis à des pressions excessives alors qu'ils assurent le maintien de la qualité de l'air, des sols et des ressources en eau.
- La Convention de Bamako sur les déchets dangereux adoptée en 1991 n'est pas appliquée;

- L'Afrique est de plus en plus touchée par les catastrophes naturelles causées par les changements climatiques.

Reconnaissant que

- Il est essentiel de poursuivre les recherches pour accroître la compréhension de la vulnérabilité de l'homme aux facteurs de risque environnementaux, en particulier en Afrique;
- Il est nécessaire et urgent de mettre en œuvre dans nos pays, l'impératif du développement durable dans les efforts visant à réaliser la croissance économique;
- Il existe des entraves à l'accélération de la mise en œuvre de stratégies intégrées nécessaires pour protéger les populations contre les risques résultant de la dégradation de l'environnement, notamment les risques liés à l'insécurité de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de la qualité de l'air, aux maladies à transmission vectorielle, aux produits chimiques, à la gestion des déchets, aux nouvelles substances toxiques, à la désertification, aux risques industriels et domestiques et aux catastrophes naturelles.

Convaincus que

- L'émergence de nouveaux risques environnementaux (par exemple les changements climatiques, l'expansion industrielle, et les nouvelles technologies) font peser de nouvelles menaces pour la santé publique;
- L'Afrique est, de toutes les régions géographiques du monde, la plus vulnérable face à ces défis;
- les risques sanitaires et environnementaux bien gérés ont un impact positif sur les économies nationales, notamment à travers des investissements directs étrangers accrus et le tourisme;
- La participation et l'engagement de tous les acteurs sont indispensables pour des actions concertées et cohérentes;
- La sécurité sanitaire peut être réalisée grâce à un environnement sain.

Déclarons par conséquent que nous, pays africains nous engageons à:

1. Mettre en place une alliance stratégique santé - environnement comme base pour la planification d'actions communes;
2. Développer ou mettre à jour nos politiques nationales et les cadres de coopération sous régionaux et régionaux pour y aborder de manière plus efficace la question des liens entre la santé et l'environnement par l'intégration de ces liens dans les politiques, stratégies et les plans nationaux de développement;

3. Assurer l'intégration des objectifs convenus dans les domaines de la santé et de l'environnement dans les stratégies de réduction de la pauvreté par la mise en œuvre de programmes intersectoriels prioritaires à tous les niveaux, en vue d'accélérer la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement;
4. Renforcer les capacités nationales, sous-régionales et régionales en vue de mieux prévenir les problèmes de santé liés à l'environnement, par la création ou le renforcement des institutions de la santé et de l'environnement;
5. Appuyer l'acquisition et la gestion de connaissances sur la santé et l'environnement, en particulier en investissant dans la recherche appliquée aux niveaux local, sous-régional et régional, tout en assurant la coordination des publications scientifiques et techniques afin d'identifier les lacunes dans les connaissances et les priorités de recherche et pour soutenir l'éducation et la formation à tous les niveaux;
6. Mettre en place ou renforcer les dispositifs de surveillance environnementale et sanitaire pour permettre de mesurer les impacts liés de la santé et l'environnement et d'identifier les risques émergents afin de mieux les gérer;
7. Mettre en œuvre de manière effective les mécanismes nationaux, sous-régionaux pour assurer l'application des conventions internationales et des réglementations nationales en vue de protéger les populations contre les menaces pour la santé liés à l'environnement, notamment par l'adhésion et l'application de la Convention de Bamako par les pays qui ne l'ont pas fait;
8. Mise en place des mécanismes de suivi et d'évaluation des performances dans la mise en œuvre des programmes prioritaires et des mécanismes d'examen par les pairs pour apprendre de l'expérience des uns et des autres;
9. Instituer la pratique des évaluations systématiques des risques pour la santé et l'environnement, en particulier par l'élaboration de procédures d'évaluation des effets sur la santé et la production de rapports sur l'état de l'environnement au niveau national;
10. Développer des partenariats pour une sensibilisation ciblée et spécifique sur la santé et l'environnement en direction des institutions et des communautés y compris les jeunes, les parlementaires, les administrations locales, les ministères de l'éducation, la société civile et le secteur privé;
11. Atteindre un équilibre dans l'allocation des ressources budgétaires nationales pour les programmes intersectoriels de santé et d'environnement.

Appelons:

L'Organisation Mondiale de la Santé et au Programme des Nations Unies pour l'Environnement à:

- Appuyer, avec d'autres partenaires et bailleurs de fonds, y compris les banques de développement en Afrique et les communautés économiques sous-régionales, la mise en œuvre de la présente Déclaration, et accroître leurs efforts en matière de plaidoyer, de mobilisation des ressources et d'investissements nouveaux afin de consolider l'alliance stratégique santé et environnement et la mise en œuvre des conventions et accords internationaux relatifs à l'environnement;
- Aider les pays africains dans le partage des expériences, le développement des capacités et la mise en place d'un mécanisme de suivi des progrès dans la réalisation des engagements pris au cours de cette conférence, à travers un processus d'évaluation par les pairs, et d'organiser une deuxième conférence interministérielle sur la santé et l'environnement en Afrique avant la fin de 2010, et
- Soutenir la mise en œuvre des conventions et accords sur la santé et l'environnement ainsi que l'établissement d'un réseau africain pour la surveillance des maladies transmissibles et non transmissibles, en particulier celles qui résultent de facteurs environnementaux.

Nous prions son Excellence El Hadj Omar Bongo Ondimba, Président de la République du Gabon, pays hôte, de présenter cette déclaration à l'Union africaine.

Signé à Libreville, 29 août 2008.